

QUELQUES PRINCIPES DU DROIT

1. La loi est la même pour tous.
2. Nul n'est censé ignorer la loi : à partir de la majorité civique.
3. Nul ne peut être mis en cause pour un acte dont il n'est pas l'auteur ou le complice.
4. Nul ne peut être mis en cause pour un comportement qui ne porte tort qu'à lui-même.
5. Toute infraction entraîne punition et réparation.
6. Pour une même infraction, un mineur est moins lourdement puni qu'un majeur.
7. Nul ne peut se faire justice à soi-même.
8. Nul ne peut être juge et partie.
9. Le citoyen obéit à la loi parce qu'il la fait avec les autres citoyens.
10. Un mineur est déjà sujet de droit, mais pas encore citoyen.
11. L'interdit de la violence ne se discute pas démocratiquement puisqu'il permet la discussion démocratique.
12. La violence n'est légitime que dans deux cas : l'urgence c'est-à-dire la légitime défense, et après épuisement de toutes les voies de droit pour rétablir le droit.